

Copie. Acq. de Roseau. A La Haye ce 14 Februr. 1680. 18
28A13

Monsieur;

J'ay receu la response que ie croy qu'il vous a plu me faire sur ma lettre du 15^e Janvier. J'en parle aussi, parce que j'ay trouve manquer vostre seing à lad^t response, ce qui apparemment ne sera arrive que par inadvertence. Du depuis je me suis trouve somme par des citations extravagantes de ces Gevers, qui ont pretendu m'ouir sur Articlez, et m'obliger à déposer contre moy mesme, procédé plus surprinant et inorme qu'on n'en ayt jamais vu, entre gens d'honneur. J'y ay donc fait respondre, et protester de la maniere que je croy que vous pourrez avoir affris. Monsieur de Vre Receveur. Dans ce temps il m'a este fait ouverture de quelques moyens d'accordement auxquels on se pourroit entendre, en sorte que le bien de la Digue fust procure, et tout procés ultérieur preuenu. qui est chose à laquelle il me semble qu'il vaut bien la peine de penser. Mais comme elle requeroit quelque temps, pendant le quel toute autre procedure deroit assister. J'ay pensé, Monsieur, vous en devoir parler par ce mot, à ce que goustant la proposition, vous veuillez le mander à Vre d^t Receveur, qui saura bien disposer à Vre gré le reste d^t Gevers, qui ne sont que 35.

païsans ignorans, et ne voudront pas s'éloigner de
vos sentiments. J'attindray scauoir quels ils sont, dont
je vous prie de prendre la peine de m'aduertir à
rostro première commodité, et au reste de vouloir
disposer de moy en toutes occasions de Vre service
où vous me jugerez capable de vous temoigner
que je suis JP.